

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE
SR/242
25 septembre 1951
ORIGINAL : FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT QUARANTE-DEUXIEME SEANCE

tenue à l'Hôtel de Crillon, Paris,
le mardi 25 septembre 1951,
à 15 heures 50.

SOMMAIRE

- Préparation de la réunion avec les délégations arabes qui aura lieu le même jour à 17 heures

PRESENTS

<u>Président:</u>	M. PALMER	Etats-Unis d'Amérique
<u>Membres:</u>	M. MARCHAL	France
	M. ARAS	Turquie
<u>Suppléants:</u>	M. BARCO	Etats-Unis d'Amérique
	M. de NICOLAY	France
	M. TEPEDELEN	Turquie
<u>Secrétariat:</u>	M. de AZCARATE	Secrétaire principal

PREPARATION DE LA REUNION AVEC LES DELEGATIONS ARABES QUI AURA LIEU LE
MEME JOUR A 17 HEURES

Le PRESIDENT pense qu'il conviendrait qu'il fasse, au nom de la Commission, une déclaration aux délégations arabes afin de donner quelques précisions sur ce que la Commission envisage comme programme pour la conférence.

Le Président invite les membres de la Commission qui auraient eu l'occasion de rencontrer des membres des délégations des Parties, à faire part de leurs impressions ou des résultats de leurs conversations.

M. ARAS (Turquie) déclare qu'il a rencontré M. Najar, de la délégation d'Israël, et qu'il l'a trouvé apaisé. Il n'a eu avec lui qu'une brève conversation au cours de laquelle il a particulièrement insisté sur l'unité des propositions de la Commission.

M. MARCHAL (France) a rencontré le représentant d'Israël en société, si bien qu'il n'a pas eu l'occasion de discuter avec lui d'une manière très approfondie.

Le représentant de la France pense que les quatre délégations arabes ont reçu pour instructions d'adopter une attitude très courtoise vis-à-vis de la Commission, mais d'employer une tactique dilatoire au cours des conversations, sans toutefois acculer la Commission à un échec. Il semble donc que les Arabes sont sceptiques sur les résultats de la conférence. Ces impressions sont confirmées par la prochaine réunion du Comité politique de la Ligue arabe qui est prévue pour le samedi 29 septembre. Ce fait prouve que les Gouvernements arabes sont assez embarrassés pour déterminer la politique à suivre et qu'ils s'en remettent à la Ligue arabe pour élaborer une politique cohérente. Tant que cette réunion n'aura pas eu lieu, il est probable que les délégations arabes adopteront une attitude neutre. M. Marchal signale, en outre, à la Commission que M. Choukairi doit partir pour Le Caire très prochainement et que son

successeur doit arriver à Paris le jeudi 27 septembre.

M. ARAS (Turquie) précise que M. Najar, de la délégation d'Israël, lui a donné des indications analogues au sujet de l'attitude des délégations arabes, et il a ajouté que le Gouvernement israélien étudiait avec soin les propositions de la Commission et que la délégation d'Israël attendait des instructions. Les informations que M. Marchal a communiquées au sujet de la Ligue arabe sont parfaitement fondées.

M. Aras n'a pas pu rencontrer les délégations arabes mais il va voir prochainement le Ministre d'Irak à Paris et il se propose de lui suggérer que les délégations arabes devraient accepter les propositions de la Commission. La semaine passée, M. Aras a déjeuné avec le Ministre d'Egypte et lui a indiqué, à cette occasion, qu'il serait dans l'intérêt des Gouvernements arabes de faire ouvertement une déclaration dans le sens du préambule des propositions. Le Ministre d'Egypte lui a donné l'assurance qu'il ne manquerait pas de faire part du désir de la Commission dès qu'il le pourra.

Le PRESIDENT estime que les Parties tiennent apparemment à éviter d'adopter une attitude qui provoquerait la rupture des conversations. Il semble que les Gouvernements arabes craignent, au cas où ils souscriraient une déclaration expresse dans le sens du préambule, qu'on n'en reste là. Par contre, la délégation d'Israël attache une très grande importance au préambule et serait disposée à l'accepter sous sa forme la plus catégorique, mais elle craint que les délégations arabes n'exploitent la position que la Commission a adoptée en présentant ses propositions d'ensemble. Israël considère certainement que ces propositions représentent le maximum des concessions qu'il peut faire, alors que les Gouvernements arabes pensent, sans aucun doute, qu'elles constituent le minimum de ce qu'ils voudraient obtenir d'Israël. La Commission doit persuader toutes les Parties que leurs craintes sont injustifiées, en appelant l'attention

d'Israël sur l'avantage qu'il y aurait à ce qu'il accepte de prendre les propositions de la Commission en considération et d'exprimer ses vues, en rapport avec ces propositions, au sujet des problèmes qui l'occupent. La Commission remplirait alors son vrai rôle de médiation.

A cette fin, il conviendrait que les membres de la Commission cherchent à avoir des entrevues personnelles avec les membres des délégations des diverses Parties, étant donné que cette procédure sera fort utile et qu'elle est, de plus, tout à fait admise dans le cadre des Nations Unies. Il est bien entendu, toutefois, qu'il doit y avoir des discussions officielles faisant l'objet de procès-verbaux. Lors de ces discussions, la Commission pourrait donner des explications et des précisions au sujet de son attitude et du rôle qu'elle désire jouer, en montrant qu'elle s'efforce de donner satisfaction aux Parties dans la mesure du possible, prouvant ainsi sa sincérité et l'honnêteté de ses intentions.

Le Président précise qu'il vient d'exposer ses propres idées qui se retrouvent dans un projet de déclaration dont la Commission est saisie. Ce projet doit être considéré comme un simple schéma. La Commission doit se mettre d'accord à son sujet, afin que le Président puisse s'adresser aux délégations arabes au nom de la Commission tout entière. Il invite donc la Commission à étudier ce projet.

M. ARAS (Turquie) estime que le projet de déclaration est satisfaisant. Il convient, à son avis, de ne pas faire état des raisons pour lesquelles les Parties éprouvent certaines craintes, mais il faut insister par contre sur les raisons de l'attitude de la Commission et de ses intentions, ainsi que le fait d'ailleurs la conclusion du projet en cours d'examen.

M. MARCHAL (France) approuve également la teneur de projet de déclaration. Il pense néanmoins que le paragraphe 11 n'est pas essentiel au développement général. M. Marchal en approuve le fond, bien entendu,

mais il pense que la forme n'est pas satisfaisante, car les termes employés sont trop directs et trop spécifiques et peuvent prêter à une argumentation irréfutable. Aussi, propose-t-il de supprimer ce paragraphe.

M. Marchal suggère également de modifier la rédaction du paragraphe 12 qui contient une succession peu heureuse de termes négatifs, en éliminant l'idée d'absence de soupçons que l'on pourrait remplacer par la notion de bonne volonté, par exemple.

M. Marchal souligne qu'il est probable qu'Israël cherchera à obtenir le maximum en ce qui concerne la question de non-agression, alors que les Gouvernements arabes s'efforceront de passer très vite sur ce point afin d'aborder les propositions proprement dites.

M. ARAS (Turquie) appuie les propositions du représentant de la France à condition, toutefois, en ce qui concerne la première, qu'il soit bien entendu que l'avis de la Commission n'est pas contraire à l'idée exprimée dans le paragraphe qu'on supprime. Il estime que l'on ne saurait trop insister sur le fait que le préambule fait partie intégrante des propositions, qu'il est donc nécessaire de l'examiner mais qu'il n'est qu'une partie des propositions.

Le PRESIDENT approuve également les suggestions de M. Marchal. La notion de bonne volonté est fort heureuse, d'autant plus qu'il est certain qu'il subsistera toujours des soupçons. L'absence d'esprit d'hostilité est indispensable; c'est une notion importante qu'il conviendrait d'indiquer en premier lieu.

Le projet de déclaration, ainsi amendé, est adopté.

Le PRESIDENT estime qu'il faut absolument aborder la question du préambule, à la suite des articles qui ont paru dans la presse. Le Secrétaire principal et M. Barco ont eu des conversations avec les délégations arabes et se sont efforcés de persuader ces dernières qu'il était de

leur intérêt d'accepter de discuter le préambule, mais ces délégations ne se sont pas montrées disposées à déclarer qu'elles l'appuieraient.

Toutefois, la Commission a toujours la possibilité de proposer un communiqué de presse qui indiquerait que le préambule a été examiné et que la Commission a l'impression, à l'issue de la discussion, que les délégations arabes semblent disposées à approuver le programme suggéré par la Commission.

Il serait évidemment préférable que les délégations arabes s'engagent dans le sens du préambule, mais, si elles ne le font pas, la Commission pourra rechercher une formule de communiqué acceptable laissant entendre que les Arabes acceptent implicitement ce préambule.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 heures 30.